

Rapport financier

Des réserves stabilisées grâce à un rééquilibrage réussi

L'année 2024 a été de nouveau marquée par une forte croissance des prestations d'assurance. Malgré ce contexte, et après les pertes de l'exercice précédent, SWICA est parvenue à réaliser un bénéfice et à renforcer ses fonds propres. Le ratio combiné pour l'ensemble de l'entreprise atteint 100,4 %, et les placements financiers ont connu une évolution extrêmement positive. La situation financière de SWICA reste donc solide.

Au cours de l'exercice sous revue, les recettes de primes ont progressé de 3,3 % pour atteindre 5,938 milliards de francs. Mais dans le même temps, les prestations d'assurance nettes ont elles aussi augmenté de 4,3 %. Cette hausse, de 5,172 milliards de francs au total, a généré une perte actuarielle de 21,2 millions de francs, qui a toutefois pu être largement compensée par les gains réalisés sur les marchés financiers. Les produits des placements de capitaux ont en effet atteint 135 millions de francs. Au total, l'entreprise a enregistré un bénéfice de 89 millions de francs.



98,9%

Ratio combiné LAMal

1,165 mia

Fonds propres

Nette amélioration du ratio combiné dans le domaine LAMal

Dans le domaine de l'assurance-maladie LAMal, les prestations ont à nouveau fortement augmenté en 2024. Les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés au niveau des frais pour les examens de laboratoire, la physiothérapie et les prestations de soins. En revanche, du fait du recul du nombre de ses assurées et assurés LAMal, SWICA a vu ses contributions à la compensation des risques diminuer sensiblement, de 273,3 millions de francs en 2023 à 93,5 millions de francs pour l'exercice sous revue. Le ratio combiné dans le segment LAMal a connu une amélioration notable, à 98,9%, conduisant à un bénéfice actuariel de 40,4 millions de francs. Dans le segment de l'assurance-maladie selon la LCA, qui comprend les assurances complémentaires privées, mais aussi l'assurance d'indemnités journalières maladie (IJM), l'évolution a été moins réjouissante. Le ratio combiné s'est détérioré, à 103,7%, ce qui a entraîné une perte actuarielle de 74,7 millions de francs. Le segment de l'assurance-accidents s'en est quant à lui mieux sorti, avec un ratio combiné de 93% et un résultat actuariel de 18,1 millions de francs.

Stabilisation des réserves

Alors que les années précédentes, les autorités de surveillance avaient exigé un calcul au plus juste des primes LAMal, un rééquilibrage a eu lieu sur les primes pour 2024. Toutefois, ces hausses de primes ont dû être opérées dans une situation de marché difficile pour SWICA, d'autant que certains concurrents importants ont préféré reporter encore ce réajustement tarifaire. En conséquence, le portefeuille d'assurées et assurés LAMal a fortement diminué. Mais cette perte était le prix à payer pour pouvoir stabiliser nos réserves, dans lesquelles nous avons dû puiser plusieurs années de suite. Cette stabilisation a été un succès: SWICA dispose à présent d'une base financière suffisamment solide pour renouer avec une croissance durable ces prochaines années dans le domaine LAMal.

9% de croissance des fonds propres

Si on élargit la focale à l'ensemble de l'entreprise, la situation de financement apparaît également très robuste. Au cours de l'année sous revue, la valeur des placements de capitaux a progressé pour atteindre 4,195 milliards de francs. Les fonds propres, en augmentation de 9%, totalisent 1,165 milliard de francs en fin d'exercice.

Principaux indicateurs de l'exercice

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Primes	5 937 857	5 750 506	187 351	3,3
Prestations d'assurance nettes	5 171 817	4 959 785	212 032	4,3
Produit des placements de capitaux net	135 028	88 217	46 811	53,1
Résultat annuel consolidé	88 876	-33 950	122 826	361,8

Compte de résultat détaillé, voir p.33.

Bilan

Montants en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Somme du bilan	5 026 891	4 812 066	214 825	4,5
Placements	4 195 451	4 078 017	117 434	2,9
Provisions	3 222 182	2 976 120	246 062	8,3
Réserves / fonds propres	1 165 222	1 069 170	96 052	9,0

Bilan détaillé, voir p.42.

Statistiques

	2024	2023	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 637 936	1 685 231	-47 295	-2,8
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 998	1 993	5	0,2

Statistiques détaillées, voir p.58.

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
Placements de capitaux	4	4 195 451	4 078 017
Immobilisations incorporelles	5	3 375	4 187
Immobilisations corporelles	6	81 882	63 843
Comptes de régularisation actifs	7	207 029	177 419
Impôts différés actifs sur les bénéfices		69 608	67 687
Créances	8	335 024	322 806
Stocks de marchandises		360	2 001
Liquidités		134 163	96 106
Total de l'actif		5 026 891	4 812 066
PASSIFS			
Capital de l'entité		34 965	34 965
Réserves provenant de primes		9 186	10 119
Réserves provenant de bénéfices		1 031 787	1 057 132
Résultat consolidé		88 876	-33 950
Participations minoritaires au capital		408	904
Fonds propres		1 165 222	1 069 170
Provisions techniques pour propre compte	9	2 761 175	2 526 111
Provisions non techniques	10	30	427
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	11	460 977	449 582
Comptes de régularisation passifs	12	74 364	227 849
Impôts différés passifs		69 117	51 994
Dettes	13	496 006	486 933
Capitaux étrangers		3 861 669	3 742 896
Total du passif		5 026 891	4 812 066

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Primes acquises pour propre compte	14	5 937 857	5 750 506
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	15	-5 171 817	-4 959 785
Compensation des risques entre assureurs		-101 673	-279 509
Participation des assurés aux excédents		-122 715	-42 060
Charges d'exploitation pour propre compte	16	-566 989	-585 407
Autre résultat d'exploitation	17	4 162	4 993
Résultat technique d'assurance		-21 175	-111 262
Produits des placements de capitaux	18	265 365	330 286
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	18	-218	-58
Charges des placements de capitaux	18	-130 119	-242 010
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	11/18	-11 395	6 263
Résultat des placements de capitaux		123 633	94 480
Résultat d'exploitation		102 458	-16 782
Résultat exceptionnel		147	188
Résultat consolidé avant impôts		102 604	-16 594
Impôts sur les bénéfices	19	-15 483	-19 262
Participations minoritaires au résultat		1 755	1 906
Résultat consolidé		88 876	-33 950

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Résultat consolidé		88 876	-33 950
Amortissements sur les placements de capitaux	4	-92 267	-52 877
Amortissements sur les participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	4	218	58
Amortissements d'immobilisations incorporelles	5	2 317	2 038
Amortissements d'immobilisations corporelles	6	11 253	6 724
Amortissements de créances	8	21 929	17 469
Variation des provisions techniques pour propre compte	9 / 15.1	235 064	75 434
Variation des provisions non techniques	10	-398	-843
Variation des provisions pour risques dans les placements de capitaux	11 / 18	11 395	-6 263
Amortissements récupérés sur les cessions d'immobilisations incorporelles	5	428	0
Amortissements récupérés sur des cessions d'immobilisations corporelles	6	-34	-117
Variation des créances	8	-34 147	-64 258
Modification des stocks de marchandises		1 641	272
Variation des impôts différés actifs sur les bénéfices		-1 921	6 798
Variation des comptes de régularisation actifs	7	-29 609	464
Variation des dettes	13	9 073	-52 583
Variation des comptes de régularisation passifs	12	-153 485	105 232
Variation des impôts différés passifs sur les bénéfices		17 123	8 202
Flux de trésorerie liés aux activités commerciales		87 456	11 801
Investissements dans les placements de capitaux	4	-1 087 610	-3 878 384
Désinvestissements dans les placements de capitaux	4	1 062 224	3 786 990
Investissements dans des immobilisations incorporelles	5	-1 932	-5 533
Investissements dans des immobilisations corporelles	6	-29 304	-36 284
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	6	46	377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-56 575	-132 835
Modification du périmètre de consolidation		9 106	2 060
Variation des participations minoritaires		-1 755	-1 906
Distribution des dividendes		-175	-175
Flux de trésorerie de l'activité de financement		7 176	-21
Flux de trésorerie net total		38 056	-121 055
État initial des liquidités au 01.01		96 106	217 161
État final des liquidités au 31.12		134 163	96 106
Variation des liquidités		38 056	-121 055

Fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves de capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Participations minoritaires au capital	Total
Fonds propres au 01.01.2023	34 965	10 318	1 209 248	-151 940	551	1 103 141
Distribution des résultats 2022			-151 940	151 940		0
Distribution des dividendes			-175			-175
Résultat consolidé				-33 950	-1 906	-35 856
Modification du périmètre de consolidation		-198			2 258	2 060
Fonds propres au 31.12.2023	34 965	10 119	1 057 132	-33 950	904	1 069 170
Distribution des résultats 2023			-33 950	33 950		0
Distribution des dividendes			-175			-175
Résultat consolidé				88 876	-1 755	87 121
Modification du périmètre de consolidation		-933	8 780		1 259	9 106
Fonds propres au 31.12.2024	34 965	9 186	1 031 787	88 876	408	1 165 222

Capital de l'entité

Cette position comprend le capital-actions de SWICA Holding SA. Le capital-actions de CHF 34 965 000 est divisé en 34 965 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.

Goodwill dans les fonds propres

En raison de l'acquisition au cours de l'exercice 2019 d'assurance AG et des paiements du solde du prix d'achat au cours des exercices 2020 à 2024, un goodwill total de KCHF 4 967 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant de la valeur résiduelle sur cinq ans s'élèverait à KCHF 476.

Au cours de l'exercice 2021, un goodwill de KCHF 7 524 a été comptabilisé avec les fonds propres à la suite de l'acquisition de curafox SA. Ce goodwill a été comptabilisé en 2024 dans le compte de résultat en raison de la vente de curafox SA.

En raison de l'acquisition de PureSana SA au cours de l'exercice 2022 et du paiement du solde du prix d'achat au cours de l'exercice 2024, un goodwill total de KCHF 1 625 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant sur cinq ans s'élèverait à KCHF 325.

Compte de résultat consolidé par segment 2024

Montants en milliers de francs	LAMal 2024	LCA 2024	Accident 2024	Autres 2024	Éliminations 2024	Total 2024
Primes acquises pour propre compte	3 650 775	2 040 703	258 296	-1 216	-10 700	5 937 857
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 343 679	-1 684 376	-172 926	-1 641	30 805	-5 171 817
Compensation des risques entre assureurs	-93 534	-8 139	0	0	0	-101 673
Participation des assurés aux excédents	-121	-120 845	-1 748	0	0	-122 715
Charges d'exploitation pour propre compte	-174 296	-302 092	-65 624	-60 811	35 833	-566 989
Autre résultat d'exploitation	1 235	80	135	58 298	-55 586	4 162
Résultat technique d'assurance	40 381	-74 670	18 132	-5 371	352	-21 175
Produits des placements de capitaux	71 722	112 254	79 414	17 068	-15 094	265 365
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-218	-218
Charges des placements de capitaux	-47 257	-41 431	-29 276	-6 961	-5 194	-130 119
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-11 395	0	0	0	0	-11 395
Résultat des placements de capitaux	13 070	70 823	50 139	10 107	-20 506	123 633
Résultat d'exploitation	53 451	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 458
Résultat exceptionnel	146	0	0	0	0	147
Résultat consolidé avant impôts	53 597	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 604
Impôts sur les bénéfices	0	-8 909	-6 309	-265	0	-15 483
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 755	0	1 755
Résultat consolidé	53 597	-12 757	61 962	6 227	-20 153	88 876

Compte de résultat consolidé par segment 2023

Montants en milliers de francs	LAMal 2023	LCA 2023	Accident 2023	Autres 2023	Éliminations 2023	Total 2023
Primes acquises pour propre compte	3 532 347	1 976 438	249 531	-23	-7 787	5 750 506
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 240 409	-1 572 107	-173 422	-272	26 424	-4 959 785
Compensation des risques entre assureurs	-273 313	-6 195	0	0	0	-279 509
Participation des assurés aux excédents	-194	-39 280	-2 586	0	0	-42 060
Charges d'exploitation pour propre compte	-179 895	-318 449	-62 316	-90 438	65 691	-585 407
Autre résultat d'exploitation	1 343	52	8	88 270	-84 680	4 993
Résultat technique d'assurance	-160 120	40 460	11 215	-2 464	-352	-111 262
Produits des placements de capitaux	74 294	145 639	108 788	23 007	-21 442	330 286
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-58	-58
Charges des placements de capitaux	-50 930	-109 189	-81 561	-8 888	8 557	-242 010
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6 263	0	0	0	0	6 263
Résultat des placements de capitaux	29 627	36 450	27 227	14 119	-12 944	94 480
Résultat d'exploitation	-130 493	76 910	38 443	11 655	-13 296	-16 782
Résultat exceptionnel	175	0	0	13	0	188
Résultat consolidé avant impôts	-130 318	76 909	38 442	11 668	-13 296	-16 594
Impôts sur les bénéfices	0	-10 901	-8 142	-219	0	-19 262
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 906	0	1 906
Résultat consolidé	-130 318	66 009	30 300	13 355	-13 296	-33 950



Annexe aux comptes annuels consolidés

1. Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels consolidés 2024 ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent fidèlement la fortune de SWICA ainsi que sa situation financière et ses résultats (True and Fair View). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Dès lors, les recommandations formulées doivent être respectées dans leur ensemble.

La norme Swiss GAAP RPC 41 régissant les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le groupe SWICA l'applique parallèlement à la norme Swiss GAAP RPC 30 (consolidation), cela depuis l'exercice 2016. L'assujettissement aux Swiss GAAP RPC est un choix volontaire. Les comptes annuels sont établis en fonction d'une présomption de poursuite de l'activité de l'entreprise.

La Swiss GAAP RPC 30 a été révisée au 1^{er} janvier 2024. Il est renoncé à une application rétrospective.

2. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent la totalité des entreprises contrôlées directement ou indirectement par le groupe SWICA. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la marche d'une entreprise des points de vue financier et opérationnel. Ainsi en va-t-il normalement lorsque le groupe SWICA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote au sein d'une société. Toutes les participations à partir de 20 % sont mentionnées ci-après.

Société	Participation	Méthode de consolidation	Cap.-act. en CHF
SWICA Holding SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	34 965 000
SWICA Assurance-maladie SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
SWICA Assurances SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	20 000 000
SWICA Health SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
Prima Krankenversicherung SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
esurance SA, Zurich	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
PureSana SA en liquidation, Zurich	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
WorkMed SA, Binningen	54,5%	Consolidation intégrale	2 000 000
Telehealth Services SA, Frauenfeld	49,0%	Méthode de la mise en équivalence	1 000 000

La société mère du groupe est SWICA Holding SA.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont intégralement pris en compte. La consolidation du capital a lieu conformément à la méthode de l'acquisition.

Les actifs et fonds étrangers de sociétés rachetées font l'objet d'une nouvelle évaluation à la date de l'acquisition. Elle est effectuée conformément aux principes du groupe SWICA. L'écart entre coût d'acquisition de la participation (goodwill) et fonds propres résultant de cette opération est imputé aux réserves du capital propre du groupe.

S'agissant des participations incluant de 20 à 50 % des droits de vote, le résultat et les fonds propres sont calculés au prorata et portés au bilan selon la méthode de mise en équivalence. Ils figurent dans les placements de capitaux. La part proportionnelle au résultat ainsi que la part proportionnelle au capital propre sont reprises en tant que valeur comptable des participations (non consolidées). Les participations inférieures à 20 % des droits de vote sont inscrites au bilan à la valeur de leur acquisition en tant que capitaux placés.

Date de la consolidation

La date de clôture des exercices financiers de toutes les sociétés entrant dans les comptes annuels consolidés est fixée au 31 décembre 2024.

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, des participations de plus de 51 % dans curafox SA et alcuris SA ont été vendues. Celles-ci ne font donc plus partie du périmètre de consolidation. Au 1^{er} janvier 2024, Provita Assurance-santé SA a été intégrée à SWICA Assurance-maladie SA.

Relations internes au groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation des actifs et des passifs a lieu sur la base des critères uniformes mentionnés ci-après. Le principe fondamental de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué.

Monnaies étrangères

Dans l'activité opérationnelle et dans les placements en capital sont gérés des comptes en monnaie étrangère, qui sont ensuite convertis en fin d'année au cours en vigueur.

Placements de capitaux

Biens-fonds et bâtiments

Ce poste englobe aussi bien des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par SWICA. Leur valorisation est effectuée chaque année conformément à la méthode du «discounted cash flow» (DCF). Le taux d'actualisation varie en fonction de l'emplacement et de l'affectation des différents immeubles.

Les nouvelles acquisitions de SWICA ou les projets immobiliers qu'elle entreprend elle-même sont portés au bilan à leur prix d'achat ou de réalisation. La valorisation selon la méthode DCF intervient après leur occupation ou location intégrale, soit, normalement, environ un an après la première location.

Placements de capitaux à revenu fixe

L'évaluation a lieu à la valeur du marché sauf s'il s'agit de placements de capitaux à revenu fixe libellés en CHF avec échéance finale, lesquels sont estimés selon l'«amortized cost method» (ACM). Dans le cas des placements évalués conformément à l'ACM, tous les titres sont soumis régulièrement à des tests individuels de dépréciation. Le but est de contrôler les écarts en pour cent et en chiffres absolus par rapport à la valeur du marché.

Actions et placements analogues

L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle. À défaut de valeur de marché, les titres figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction d'éventuelles pertes de valeur.



Placements collectifs (fonds)

Ce poste rassemble les catégories de fonds suivants: actions suisses, actions étrangères, obligations en francs suisses, obligations, monnaies étrangères et immeubles. Leur évaluation a lieu à la valeur du marché.

Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés servent à couvrir les fluctuations de cours. Ils sont évalués à la valeur de marché. Les fluctuations positives et négatives de cette dernière sont comptabilisées, de même que la valeur nette de marché de tous les produits dérivés.

Participations

Ce poste comprend les participations dont le taux de participation est inférieur à 20% et qui sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. En outre, les participations mises en équivalence figurent dans ce poste.

Emprunts et hypothèques

Les emprunts et hypothèques sont portés au bilan à la valeur nominale après déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les investissements dans des immobilisations incorporelles (logiciels et coûts de développement) sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition et amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, laquelle est de trois ou cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans les immobilisations corporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leurs durées respectives d'utilisation, lesquelles sont fixées comme suit:

Biens meubles et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans
Aménagements locatifs	10 ans

Impôts différés actifs sur le résultat

Les impôts différés sur le résultat se basent sur une approche orientée bilan et sont calculés au taux d'imposition déterminant de 18,84%.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. S'agissant des créances contre des preneurs d'assurance, elles donnent lieu aux corrections de valeur jugées économiquement nécessaires au regard de l'expérience.

Stocks de marchandises

SWICA Health SA distribue l'appareil de télémédecine TytoHome. Ces marchandises commerciales achetées pour être revendues sont inscrites au bilan comme stock de marchandises et revendues en l'état après l'achat. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nette du marché.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte inclut celles constituées pour les reports de primes, les sinistres et prestations, les coûts de traitement des sinistres, le vieillissement, les capitaux de couverture des rentes et les participations aux excédents. S'y ajoutent encore les autres provisions techniques et les provisions techniques de fluctuations.

Reports de primes

Les reports de primes ne concernent que les produits de niche que sont l'assurance voyage et l'assurance par convention. Pour tous les autres produits d'assurance, les périodes d'assurance correspondent à l'année civile.

Provisions pour les sinistres et prestations

Les provisions pour les prestations d'assurance se rapportent à des sinistres déjà survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés ou remboursés. Le calcul des prestations prévisibles est établi selon des méthodes reconnues par l'autorité de surveillance (par exemple méthode chain ladder).



Provisions pour coûts de traitement des sinistres

Les provisions pour coûts de traitement des sinistres couvrent les frais administratifs relatifs à l'établissement de prestations d'assurance non encore fixées à la date de clôture du bilan.

Provisions de vieillissement

Les provisions de vieillissement font l'objet d'un examen annuel du risque au sens de la meilleure estimation possible (best estimate) qui résulte de la structure des âges. Les calculs déterminent d'éventuels découverts à long terme. La constitution et la dissolution de ces provisions de vieillissement ont lieu automatiquement lors de chaque nouvelle estimation.

Provisions pour capitaux de couverture des rentes

Les capitaux de couverture des rentes sont calculés selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocation de renchérissement sert de base de calcul.

Provisions pour participations aux excédents

Ces provisions correspondent aux participations à des excédents à rembourser pour une période de calcul donnée.

Autres provisions techniques

Sous ce poste sont rassemblées les provisions destinées à garantir le financement d'allocations de renchérissement à long terme. Il comprend également, pour l'année 2023, des provisions devant couvrir les risques générés par les garanties accordées en matière de changement de catégorie d'assurance. Ces engagements permettent de passer d'une assurance en division commune à une assurance en demi-privé ou en privé sans examen de santé.

Provisions techniques de fluctuation

Les provisions de fluctuation servent à atténuer les incertitudes liées à la détermination des provisions pour sinistres et pour vieillissement (risque paramétrique) ainsi que les fluctuations aléatoires inhérentes aux sinistres (risque aléatoire au sens strict). Ces provisions peuvent être renforcées jusqu'à des montants maximaux définis selon les plans commerciaux. Elles doivent être dissoutes dès que les valeurs maximales définies sont dépassées.

Provisions non techniques

Provisions pour impôts

Les impôts courants sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur dans les cantons concernés. Des provisions destinées à assurer leur couverture sont constituées à cet effet dans le cadre de l'établissement de la charge d'impôt et sont portées au bilan dans les comptes de régularisation passifs.

Les impôts différés sur le bénéfice se basent sur une approche orientée bilan. Ils sont calculés en fonction du taux d'impôt déterminant de 18,84 %. Tel n'est pas le cas des impôts différés sur les immeubles dont l'établissement prend en compte l'impôt sur les gains immobiliers.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les fluctuations à la baisse des placements de capitaux. Le calcul de la «Value at Risk» sert de repère pour la fixation de la provision. Les paramètres susceptibles d'exercer une influence sur cette valeur font l'objet d'un réexamen au moins une fois l'an.

La constitution et la dissolution de cette provision ont lieu dans le cadre du calcul du résultat des placements de capitaux.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale. Elles sont constituées essentiellement de primes facturées à l'avance ainsi que d'engagements à l'égard de preneurs d'assurance et de fournisseurs de prestations.

Commentaires relatifs au bilan

4. Placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 01.01.2023	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2023
Biens-fonds et bâtiments	829 458	24 816	0	-5 013	849 261
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 852 232	2 131 470	-2 124 806	13 942	1 872 837
Placements de capitaux à revenu fixe	216 295	906 393	-731 414	20 450	411 725
Actions et placements analogues	133 763	10 494	-124 103	-20 155	0
Placements collectifs	888 863	797 910	-802 394	42 811	927 190
Instruments financiers dérivés	2 228	4 261	-4 272	1 846	4 062
Participations	4 495	3 040	0	-1 063	6 472
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	3 933 804	3 878 384	-3 786 990	52 818	4 078 017

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2023	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2024
Biens-fonds et bâtiments	849 261	45 542	0	4 194	898 997
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 872 837	393 445	-331 700	-585	1 933 998
Placements de capitaux à revenu fixe	411 725	514 214	-486 595	5 378	444 721
Actions et placements analogues	0	0	0	0	0
Placements collectifs	927 190	106 791	-216 995	90 620	907 607
Instruments financiers dérivés	4 062	26 932	-26 929	-6 021	-1 955
Participations	6 472	686	-6	-1 538	5 614
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	4 078 017	1 087 610	-1 062 224	92 049	4 195 451



Placements de capitaux à revenu fixe ACM

La valeur de marché des placements de capitaux à revenu fixe évalués selon l'«amortized cost method» (ACM) s'élève à KCHF 1948984 au 31 décembre 2024 (année précédente: KCHF 1811230).

Participations

Ce poste inclut les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence et les participations non consolidées. Les participations non consolidées sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur. La modification de l'évaluation comprend l'amortissement sur la participation par mise en équivalence de KCHF 218 (année précédente: KCHF 58).

Performance

La performance des placements de capitaux du groupe SWICA a atteint 5,9% durant l'exercice sous revue (année précédente: 5,8%).

Produits dérivés

		2023			2024		
Montants en milliers de francs	But	Valeur nette de marché 31.12.2023	Valeur de marché actifs 31.12.2023	Valeur de marché passifs 31.12.2023	Valeur nette de marché 31.12.2024	Valeur de marché actifs 31.12.2024	Valeur de marché passifs 31.12.2024
Opérations à terme	Couverture de change	4 062	4 072	−9	−1955	33	−1 988

5. Immobilisations incorporelles

Montants en milliers de francs	Logiciels
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	692
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2023	12 848
Entrées	5 533
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	18 382
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2023	-12 156
Amortissements planifiés	-2 038
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	-14 195
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	4 187
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 31.12.2023	18 382
Entrées	1 932
Sorties	0
Situation au 31.12.2024	20 314
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 31.12.2023	-14 195
Amortissements planifiés	-2 317
Sorties	-428
Situation au 31.12.2024	-16 939
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	3 375

6. Immobilisations corporelles

Montants en milliers de francs	Biens meubles et équipements	Aménage- ments locatifs	Matériel informatique	Véhicules	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	5 195	25 344	3 737	266	34 543
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2023	20 227	37 274	20 277	2 056	79 835
Entrées	1 706	33 897	681	0	36 284
Sorties	-34	0	-133	-210	-377
Situation au 31.12.2023	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2023	-15 032	-11 930	-16 540	-1 790	-45 292
Amortissements planifiés	-1 603	-3 261	-1 752	-107	-6 724
Sorties	0	0	14	103	117
Situation au 31.12.2023	-16 636	-15 191	-18 278	-1 794	-51 899
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	5 264	55 980	2 547	52	63 843
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 31.12.2023	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
Entrées	7 207	21 804	293	0	29 304
Sorties	-26	0	-20	0	-46
Situation au 31.12.2024	29 080	92 975	21 098	1 847	145 000
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 31.12.2023	-16 636	-15 191	-18 278	-1 794	-51 899
Amortissements planifiés	-2 136	-7 350	-1 731	-36	-11 253
Sorties	15	0	19	0	34
Situation au 31.12.2024	-18 756	-22 541	-19 990	-1 830	-63 118
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	10 324	70 433	1 108	17	81 882

Les aménagements à la demande des locataires comprennent en premier lieu des travaux de transformation et d'agrandissement dans les bâtiments des sites de Winterthour.

7. Comptes de régularisation actifs

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Primes	156 693	161 675	−4 982
Intérêts courus	13 333	11 234	2 098
Autres comptes de régularisation actifs	37 003	4 510	32 493
Total comptes de régularisation actifs	207 029	177 419	29 609

8. Créances

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Créances contre preneurs d'assurance	296 166	265 117	31 049
Organisations d'assurance	11 709	10 718	990
Organisations et personnes proches	0	23	−22
Autres créances	27 149	46 948	−19 798
Total créances	335 024	322 806	12 218

Durant l'exercice sous revue, des créances pour un total de KCHF 21929 ont été amorties (année précédente: KCHF 17469).

Durant l'exercice sous revue, des coûts de tests COVID-19 à hauteur de KCHF 243 (année précédente: KCHF 3973) ont été pris en charge par la Confédération et à hauteur de KCHF 0 (année précédente: KCHF 14) par l'office de la santé du Liechtenstein. Ces coûts sont comptabilisés sans incidence sur les résultats. Les autres créances comprennent KCHF 8 (KCHF 355 l'année précédente) envers la Confédération pour les coûts des tests COVID-19.



9. Provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations*	Provisions pour le traitement des sinistres	Provisions de vieillessement	Capitaux de couverture des rentes	Participations aux excédents	Autres provisions techniques	Provisions techniques de fluctuations	Total
Situation au 01.01.2023	25	1 039 518	22 158	407 471	181 032	70 515	81 270	648 688	2 450 677
Constitutions	29	210 978	3 818	2 162	17 192	80 990	7 898	3 169	326 235
Dissolutions	-25	-191 321	-3 857	-22 107	-5 859	3 150	-3 668	-27 114	-250 801
Total variation	4	19 657	-39	-19 945	11 333	84 140	4 230	-23 945	75 434
Situation au 31.12.2023	29	1 059 175	22 119	387 525	192 365	154 655	85 500	624 743	2 526 111
Constitutions	12	332 010	4 238	11	17 267	15 645	8 374	365 745	743 303
Dissolutions	-29	-273 749	-3 078	-108 378	-5 995	-45 217	-4 926	-66 867	-508 239
Total variation	-17	58 261	1 161	-108 367	11 271	-29 572	3 449	298 878	235 064
Situation au 31.12.2024	12	1 117 436	23 279	279 159	203 636	125 083	88 949	923 621	2 761 175

* La part de réassurance s'élève à KCHF 263 au 31 décembre 2024 (KCHF 153 l'année précédente).

10. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
Situation au 01.01.2023	1 270	0	1 270
Constitutions	0	27	27
Dissolutions	-870	0	-870
Total variation	-870	27	-843
Situation au 31.12.2023	400	27	427
Constitutions	0	3	3
Dissolutions	-400	0	-400
Total variation	-400	3	-398
Situation au 31.12.2024	0	30	30

11. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2023	455 845
Constitutions	0
Dissolutions	-6 263
Total variation	-6 263
Situation au 31.12.2023	449 582
Constitutions	11 395
Dissolutions	0
Total variation	11 395
Situation au 31.12.2024	460 977

12. Comptes de régularisation passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Courtages	42 856	48 700	–5 844
Compensation des risques	11 009	143 556	–132 548
Provisions à court terme pour impôts	528	7 381	–6 854
Autres passifs transitoires	19 972	28 212	–8 240
Total comptes de régularisation passifs	74 364	227 849	–153 485

13. Dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Dettes sur prestations d'assurance	142 590	189 797	–47 206
Preneurs d'assurance	328 535	261 143	67 392
Agents et intermédiaires	–2 125	–3 223	1 098
Organisations et personnes proches	23	0	23
Autres dettes	26 983	39 216	–12 233
Total dettes	496 006	486 933	9 073

Les dettes envers les preneurs d'assurance sont des primes facturées à l'avance pour l'année suivante.

Les dettes envers des agents et intermédiaires se traduisent par un montant négatif en raison de paiements d'acomptes effectués à des sociétés de courtage pour l'année suivante.

Explications relatives au compte de résultat

Les principales sources de recettes du groupe d'assurance-maladie et accidents SWICA sont composées des primes d'assurance après déduction des diminutions de recettes. Les primes sont comptabilisées pour les exercices auxquels elles se réfèrent.

14. Primes acquises pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Primes des assurés	5 936 629	5 749 070
Parts des primes des réassureurs	-2 919	-2 185
Contributions des pouvoirs publics	4 130	3 625
Variation des reports de primes	17	-4
Total primes acquises pour propre compte	5 937 857	5 750 506

15. Charges de sinistres et de prestations pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Prestations payées brutes	-5 520 167	-5 475 136
Participation aux coûts des assurés	579 979	585 973
Variation des provisions techniques	-235 081	-75 430
Parts des réassureurs	3 451	4 809
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-5 171 817	-4 959 785

15.1 Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024 Montant pour propre compte	2024 Parts des réassureurs	2024 Montant brut	2023 Montant pour propre compte	2023 Parts des réassureurs	2023 Montant brut
Provisions pour sinistres et prestations	-58 371	110	-58 261	-19 657	0	-19 657
Provisions pour les coûts de traitement des sinistres	-1 161	0	-1 161	39	0	39
Provisions de vieillissement	108 367	0	108 367	19 945	0	19 945
Capitaux de couverture des rentes	-11 271	0	-11 271	-11 333	0	-11 333
Participation aux excédents	29 572	0	29 572	-84 140	0	-84 140
Autres provisions techniques	-3 449	0	-3 449	-4 230	0	-4 230
Variation des provisions techniques de fluctuations	-298 878	0	-298 878	23 945	0	23 945
Total variation des provisions techniques pour propre compte*	-235 191	110	-235 081	-75 430	0	-75 430

* La variation des provisions pour reports de primes doit figurer dans les primes acquises pour propre compte dans le compte de résultat.

16. Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Charges de personnel	-276 899	-264 886
Frais de locaux	-23 305	-22 498
Charges informatiques	-114 741	-109 066
Marketing et publicité	-23 480	-30 764
Autres charges administratives	-34 847	-37 091
Dédommagements reçus pour frais administratifs	24 193	23 151
Frais administratifs directs	-104 341	-135 491
Amortissements	-13 569	-8 763
Total charges d'exploitation pour propre compte	-566 989	-585 407

Les frais administratifs directs comprennent des commissions, des dédommagements payés pour frais administratifs et des courtages. Les courtages se montent pour l'année sous revue à KCHF -73 901 (année précédente: KCHF -82 136).

17. Autre résultat d'exploitation

L'autre résultat d'exploitation comprend la décomptabilisation d'affaires d'assurance d'un montant de KCHF 3 424 (année précédente: KCHF 5 148), des charges résultant des liquidités à hauteur de KCHF 738 (année précédente: KCHF -156) et des dépenses et recettes résultant de la vente des dispositifs TytoHome.

18. Résultat des placements de capitaux

Montants en milliers de francs	2024 Bénéfices et pertes réalisés	2024 Bénéfices et pertes non réalisés	2024 Total	2023 Bénéfices et pertes réalisés	2023 Bénéfices et pertes non réalisés	2023 Total
PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	30 863	17 973	48 835	28 091	15 244	43 335
Placements de capitaux à revenu fixe	38 266	16 183	54 449	29 439	43 513	72 952
Actions et placements analogues	0	0	0	28 247	4 899	33 145
Placements collectifs (fonds)	23 906	98 991	122 897	88 422	68 575	156 997
Instruments financiers dérivés	38 332	119	38 451	18 189	4 176	22 365
Participations	658	0	658	1 454	0	1 454
Emprunts et hypothèques	74	0	74	37	0	37
Total produits des placements de capitaux	132 099	133 266	265 365	193 879	136 407	330 286
CHARGES DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	-5 973	-13 779	-19 752	-3 045	-20 257	-23 302
Placements de capitaux à revenu fixe	-6 911	-11 390	-18 300	-77 958	-9 121	-87 079
Actions et placements analogues	0	0	0	-3 430	-24 995	-28 425
Placements collectifs (fonds)	-3 632	-8 370	-12 002	-56 371	-25 764	-82 135
Instruments financiers dérivés	-57 093	-6 140	-63 233	-11 267	-2 331	-13 597
Participations*	-9 829	-1 538	-11 367	0	-1 121	-1 121
Frais d'administration de la fortune	-5 682	0	-5 682	-6 409	0	-6 409
Total charges des placements de capitaux	-89 120	-41 217	-130 337	-158 480	-83 589	-242 068
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	0	-11 395	-11 395	0	6 263	6 263
Total résultat des placements de capitaux	42 979	80 654	123 633	35 399	59 081	94 480

* Ce poste comprend, sous les bénéfices et pertes non réalisés, les amortissements sur les participations évaluées par mise en équivalence de KCHF -218 (année précédente: KCHF -58).

19. Impôts sur le bénéfice

Ce poste comprend les impôts courants sur le revenu et les impôts différés sur le revenu.



Dettes envers des institutions de prévoyance

La réserve de cotisations de l'employeur au sein de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA a été constituée pour l'adaptation nécessaire des bases techniques. La dissolution annuelle est effectuée par le biais des charges de personnel.

Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation

Montants en milliers de francs	2024
Situation au 01.01.2024	4 500
Apports	0
Dissolutions	0
Rémunération	0
Situation au 31.12.2024	4 500
Résultat de la RCE dans les charges de personnel	0

SWICA Assurance-maladie SA renonce à une rémunération.

Charges de prévoyance dans les charges de personnel: KCHF 26 439.

La Fondation de prévoyance du personnel SWICA présente un degré de couverture de 113,9% et ne dispose pas de fonds libres (ni excédent de couverture ni découvert).

Autres indications

Engagements de leasing hors bilan

Engagements de leasing avec échéance jusqu'à cinq ans:

- engagements de leasing purs, à hauteur de KCHF 2 240 (année précédente: KCHF 2 305)
- et engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 23 134 (année précédente: KCHF 24 809).

Engagements de leasing avec échéance au-delà de cinq ans:

- engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 61 696 (année précédente: KCHF 60 880).

Déclaration de garantie, acte de nantissement général, régression de rang au profit de tiers

Une garantie de la part de SWICA assurance-maladie SA existe envers la Fondation de prévoyance du personnel SWICA afin d'assurer le financement. En cas de découvert de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA, le degré de couverture de 100% sera rétabli, la garantie étant néanmoins limitée à 10% maximum des engagements de prévoyance. Au cours de l'année sous revue, le degré de couverture de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA s'élève à 113,9%.

Honoraires de l'organe de révision

- Prestations de révision: KCHF 593 (année précédente: KCHF 629)
- Autres prestations: KCHF 57 (année précédente: KCHF 262)

Dettes éventuelles

Il n'existe ni dettes ni engagements éventuels.

Responsabilité solidaire pour les dettes relatives à la TVA

Les sociétés du groupe SWICA, de l'association SWICA Organisation de santé et de la Fondation SWICA Organisation de santé élargie font partie d'un groupe TVA et sont solidairement responsables de leurs dettes à l'égard de l'Administration fédérale des contributions.

Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à mentionner.

En raison des arrondis, le calcul des totaux peut présenter des écarts de KCHF +/-1.



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de SWICA Holding AG Winterthour

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SWICA Holding AG et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, les fonds propres consolidés et le compte de résultat consolidé par segment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 32 à 54) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al.1, ch.3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Nebojsa Baratovic
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 4 avril 2025

SWICA Organisation de santé

Parce que la santé passe avant tout

Téléphone 0800 80 90 80 (7×24 h), swica.ch

SWICA